

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
et de la Communication
Département de la Culture



المملكة المغربية
وزارة الثقافة والاتصال
قطاع الثقافة

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ | ⵎⵓⵎⵓⵏⵏⵉⵙⵜ
ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ | ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ
ⵎⵓⵎⵓⵏⵏⵉⵙⵜ | ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ

Communiqué

Signature d'une Convention relative à la sauvegarde du Patrimoine immatériel de la région du Grand Casablanca

Dans son allocution du mardi 26 février 2019, Monsieur Mohamed Laaraj, Ministre de la Culture et de la Communication, a souligné, lors de la cérémonie de signature d'une Convention relative à la sauvegarde du Patrimoine immatériel de la capitale économique du Royaume, actée par l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine et la Société Casablanca, que le patrimoine national est un motif de fierté. C'est pourquoi le département de la culture lui accorde une attention particulière dans ses programmes et sa stratégie.

Monsieur le Ministre a mis l'accent sur le rôle de la ville de Casablanca considérée comme locomotive du développement du Royaume. La métropole accueille depuis des décennies des citoyens issus de différentes régions du pays et recèle parmi ses quartiers, ruelles et ses usines des us et coutumes, des chants et des contes évoquant un passé séculaire, une histoire authentique et un profond métissage. La métropole, a rappelé Monsieur le Ministre, connaît une dynamique soutenue en comparaison des autres villes du Royaume, cristallisant sa vitalité tangible. Aussi faut-il accorder un crédit et un appui sans exclusive à cette initiative louable, couronnée par la signature de cette Convention, afin de lui assurer le succès, mettre en lumière sa valeur, son contenu et son bénéfice, tant au niveau local que national.

Monsieur le Ministre a également souligné, qu'en reconnaissance pour la dimension internationale et la diversité du patrimoine culturel marocain, il a été procédé à l'inscription de 9 sites et monuments historiques sur la Liste du Patrimoine mondial. Il s'agit de la médina de Fès (1981), Marrakech (1985), Meknès (1996), Tétouan (1997), Essaouira (2001) Rabat (2012), Ksar Aït Haddou dans la région de Ouarzazate (1987), Le site archéologique de Volubilis (1997), la citadelle portugaise Mazagan à El jadida (2004). A ce propos,

Monsieur le Ministre a rappelé que les organisations internationales, attentives à notre patrimoine immatériel, ont inscrit cinq composantes sur la Liste du Patrimoine de l'Humanité, cinq composantes dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel. Cette inscription concerne : la place Jamaâ El Fna (2001), le Moussem de Tan Tan (2005), la diète méditerranéenne de la ville de Chefchaouen (2010), la fauconnerie (2010), le Festival des cerises à Sefrou (2012) et, enfin, la danse Taskiwin (2017), réputée dans la région du Haut-Atlas et retenue sur la Liste de sauvegarde de la réunion intergouvernementale du Patrimoine immatériel en Corée du Sud.

Monsieur le Ministre n'a pas manqué de rappeler que le patrimoine national a été consacré à l'international par l'inscription de la médina de Tétouan comme cité créative de l'Artisanat et des Arts populaires et ce, par le Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

A cette occasion, Monsieur le Ministre a tenu à évoquer les acquis, durant les trois dernières décennies, de l'Institut National des Sciences Archéologiques et du Patrimoine, notamment dans les domaines du recensement archéologique et patrimonial et dans la formation et l'encadrement des ressources, ce qui le qualifie légitimement à mener, avec ses partenaires, cette tâche colossale consistant à inventorier, consigner l'ensemble des pratiques, représentations, expressions, connaissances et aptitudes ainsi que les outils, œuvres et espaces culturels s'y rattachant, considérés, par les individus et collectivités, comme constitutifs de leur patrimoine culturel. A cela s'ajoutent la langue, la littérature, la musique, le chant, la danse, les diverses festivités, les jeux et légendes, les rituels, les coutumes, les pratiques et habiletés héritées de l'Artisanat, de l'architecture authentique, de l'art culinaire, des techniques de conservation des produits, de la médecine et pharmacie traditionnelles, les autres arts et les lieux culturels d'accueil de ces pratiques.